

## Table des matières 27.07.2009

No. Livraison: 4868174  
No. Abo: 1083970  
No. Thème: 378.1  
Coupures: 2  
Pages de suite: 1  
Total des pages: 3

Conservatoire de Musique de Genève  
Madame Katharina Von Flotow  
Rue de l'Arquebuse 12  
CP 5155  
1211 Genève 11

		<b>Tirage</b>	<b>Page</b>
23.07.2009	tdg.ch <i>Eva Aroutunian: «Avec mes amis, nous avons créé un orchestre»</i>	n/a	1
23.07.2009	Tribune de Genève <i>Affaire BCGE: Genève gagne une manche contre Berne</i>	58'952	3

## Eva Aroutunian: «Avec mes amis, nous avons créé un orchestre»

Regards d'été

| Eva Aroutunian, directrice du Conservatoire de musique de Genève, a grandi avec la musique et en a fait son métier. Retour sur la prestigieuse carrière d'une pianiste.



© Laurent Guiraud | Eva Aroutunian, directrice du Conservatoire. La jeune femme a toujours rêvé de faire de la musique. Elle continue à travailler le piano trois à quatre heures par jour.

GWENAËLLE REYT | 23.07.2009 | 00:00

Des notes de piano s'échappent d'une fenêtre à la rue de l'Arquebuse à Genève. Laquelle? Le badaud ne le sait pas. Il est très tôt et tout semble encore endormi. Pourtant la musique continue. Elle provient d'en haut, certainement d'une lucarne sur le toit. Peut-être celle du bureau d'Eva Aroutunian, directrice du Conservatoire de musique de Genève.

Tous les jours, elle se lève aux aurores et commence la journée avec son piano. «Si je ne le fais pas, je ressens très vite un manque physique. J'ai besoin de cette énergie. C'est ce qui me permet de continuer mon travail au Conservatoire», confie-t-elle. Trois à quatre heures de piano par jour, c'est le rythme de sa survie.

A 15 ans, elle était déjà professionnelle de la musique. «Je suis Arménienne. Dans mon pays, la culture, les sciences et le sport étaient très valorisés. Dès qu'un enfant avait des prédispositions, il suivait un cursus spécial pour développer son talent.» Dès 6 ans, elle suit une formation musicale. «Tous les matins nous allions à l'école, et les après-midi étaient libres pour travailler nos instruments», se souvient-elle. Elle suivra cette formation jusqu'à l'équivalent de la maturité.

Argus Ref 35943364

Avec ses amis, principalement des musiciens, elle sort beaucoup, va au concert et au cinéma. Elle aime également la littérature russe des XIXe-XXe qu'elle dévore en cachette. «Pendant des années, j'ai lu en faisant mes exercices de piano. Ce n'était pas très malin.»

Eva Aroutunian décrit son adolescence comme une période de bonheur même si son pays vivait une époque difficile. «En 1988, il y a eu le tremblement de terre. Puis l'URSS s'est effondrée et nous avons vécu un blocus jusqu'en 1994. Nous n'avions qu'une heure d'électricité par jour, pas de chauffage et il fallait faire quatre heures de queue pour 200 grammes de pain», se souvient-elle. Mais ces conditions précaires ne l'ont pas empêché de vivre pleinement: «Je ne pensais qu'à faire de la musique. Avec mes amis, des jeunes de 13 à 19 ans, nous avons monté l'orchestre de chambre - Serenata. On répétait tous les jours pendant trois heures sans que personne ne nous y oblige. Tout ce qu'on voulait, c'est que l'orchestre vive.»

Un souhait qui s'est réalisé. Après une année d'existence, l'ensemble a remporté un prix en France, puis en Italie. Par la suite, tous les membres ont obtenu des places dans les plus grands orchestres du monde. Serenata existe toujours, avec d'autres jeunes musiciens, et a acquis une reconnaissance internationale.

Le départ d'Eva Aroutunian pour la Suisse marque la fin de cette époque. «J'ai obtenu une bourse pour venir au -Conservatoire de Genève. C'était dur de partir. Je débarquais dans un contexte inconnu où il fallait repartir à zéro, alors que j'avais une condition confortable et des études assurées dans mon pays.»

Il s'ensuit une carrière fulgurante. Elle boucle en trois ans son diplôme de piano et d'enseignement, puis part à Berne pour son diplôme de soliste. En parallèle, elle achève une autre formation d'accompagnement à Zurich. De retour à Genève en 2003, elle est engagée comme professeure de piano au Conservatoire. En 2007, elle devient, à 31 ans, la plus jeune directrice de conservatoire en Suisse. «Jamais je n'aurais imaginé aller aussi loin. Je ne me suis jamais fixé ce but. Cette expérience est une chance. Mais le travail est indispensable pour avoir de telles opportunités», confie modestement celle qui figure parmi les cent personnalités qui font la Suisse romande en 2009. Une place qui suscite d'ailleurs son questionnement: «Pourquoi moi et pas d'autres?»

Eva Aroutunian n'a pas l'impression d'avoir tout sacrifié, ou manqué sa jeunesse. Pour elle, la musique est une raison de vivre. Une quête constante de ce moment particulier qu'elle identifie comme «l'instant où tout se passe». «On ne vit que pour ça. Le plus grand bonheur est de trouver des partenaires de musique de chambre avec lesquels on communique ses émotions. Parfois, le temps d'un instant, l'énergie passe et quand cela arrive, on a la certitude que les vingt-cinq années de travail passées étaient pour ce -moment-là. On sait alors pourquoi on est musicien.»

Vos commentaires sont les bienvenus. Soyez concis, courtois et pertinents. Les commentaires injurieux et hors sujet seront effacés. Pour plus d'informations, consulter notre charte internet

## Affaire BCGE: Genève gagne une manche contre Berne

**Le Département fédéral des finances doit entamer la procédure intentée par le canton, qui accuse l'ex-Commission fédérale des banques d'avoir failli à son devoir de surveillance dans la débâcle de la BCGE.**

Genève vient de gagner une bataille, mais pas la guerre contre la Confédération. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) enjoint le Département fédéral des finances (DFF) d'entamer la procédure intentée en 2002 par le canton qui réclame 3,5 milliards de francs de dommages et intérêts à Berne. Il estime que l'ex-Commission fédérale des banques (CFB devenue la FINMA) a failli à son devoir de surveillance dans le cadre de la débâcle de la Banque Cantonale de Genève (BCGE). Laquelle a fait perdre deux milliards de francs au contribuable, l'Etat étant le garant de la banque.

En substance, le TAF admet le recours du canton qui a contesté la suspension de la procédure, décidée par Berne, préférant attendre l'issue du volet pénal instruit au bout du lac. Aucune date n'a encore été fixée

pour ce procès mammoth, malgré les promesses réitérées du procureur général de déférer au plus vite les anciens dirigeants de la banque et ses révisseurs devant la justice. Dans un article de la *Tribune de Genève* paru le 18 février, cité dans l'arrêt du TAF, son porte-parole affirmait encore que Daniel Zappelli renverrait le cas en jugement avant le 30 juin. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Dans leur arrêt, les juges de Mon-Repos ont estimé que la suspension ordonnée par le DFF «est de nature à porter un préjudice irréparable» à l'Etat de Genève. Cette possibilité doit ainsi primer le risque, par ailleurs jugé faible, de jugements contradictoires entre les volets cantonaux et fédéraux.

Dès lors, deux arguments achèvent de convaincre la Haute Cour: le principe de célérité de la justice, que le DFF a violé, et le fait que le procès pénal n'est manifestement pas près d'être terminé. Sans compter que l'écoulement du temps rend de plus en plus délicate l'audition des responsables de

la CFB, certains des faits pertinents remontant à 1990. L'ancien président de la CFB, Kurt Hauri, est ainsi décédé depuis.

Avocats de l'Etat de Genève, Mes Eric Alves de Souza et Jean-Luc Herbez se disent «très satisfaits» de cette décision, mettant fin «à six ans de procrastination de la part de Berne qui s'est érigé une forteresse en laissant se prescrire» des procédures.

Contacté, le ministère dirigé par Hans-Rudolf Merz n'a pas répondu à nos questions. Mais il devra bel et bien instruire ce dossier qui l'embarrasse. Il aura donc fallu sept ans et beaucoup d'énergie déployée par le canton pour arriver à cette conclusion. Laquelle n'est en fait qu'un début. *Marc Guéniat*

